

Carl VETTERS

Université du Littoral – Côte d’Opale

Développement et évolution des temps du passé en français : Passé simple, passé composé et *venir de + infinitif*

0. Introduction

L’objectif de cet article est d’étudier la diachronie des temps du passé en français en partant des principes universaux et des schémas de développement présentés dans Bybee, Perkins & Pagliuca (1994 – désormais BPP). Je commencerai (§ 1) par une brève présentation des hypothèses avancées dans cet ouvrage. Les sections suivantes seront consacrées aux temps verbaux français qui suivent le schéma de développement qui mène aux valeurs d’antérieur et de perfectif : le passé simple (§ 2), le passé composé (§ 3) et la périphrase verbale *venir de + infinitif* (§ 4). Pour terminer, je m’attarderai sur deux valeurs, prévues par BPP, que certains ont attribuées au passé composé : la résultativité (§ 5) et l’inférence (§ 6).

1. Le modèle de Bybee, Perkins & Pagliuca (1994)

Bybee, Perkins et Pagliuca (1994 : 9-22) proposent une série d’hypothèses pour une théorie de la grammaticalisation. La plupart de leurs hypothèses avaient déjà été avancées par d’autres chercheurs (p. ex. Traugott 1982, Lehmann 1982 ou Heine, Claudi & Hünnemeyer 1991), mais j’ai choisi de fonder mon étude des temps du passé du français sur leur présentation dans la mesure où ils appliquent ces hypothèses au développement des morphèmes de temps, aspect et modalité dans les langues du monde.

1.1. Les hypothèses de départ

Parmi les hypothèses avancées dans BPP, voici celles qui nous intéressent le plus :

- H1. Détermination par la source
- H2. Unidirectionnalité des changements sémantiques
- H3. Existence de chemins universels de développement
- H4. Maintien de la signification ancienne
- H5. Existence de plusieurs « couches » (‘layering’)

(H1) La signification des constructions lexicales qui sont à la base de la création de morphèmes grammaticaux, ou « grammèmes », détermine le chemin de grammaticalisation que suivra le grammème en question. Toute unité lexicale n'est pas susceptible d'être grammaticalisée : les notions à partir desquelles les grammèmes se développent sont généralement des concepts de base de l'expérience humaine, conçues de façon semblable dans différentes cultures (cf. aussi Traugott 1982, Heine, Claudi & Hunnemeyer 1991). C'est ce qui explique selon BPP (1994 : 10) les ressemblances de comportement diachronique de grammèmes ayant la même source lexicale dans des langues géographiquement et génétiquement non apparentées. Cela n'implique pas qu'une source lexicale ne peut donner qu'un seul sens grammatical, mais que cette source détermine le parcours que ce grammème pourra suivre dans son développement sémantique.

(H2) Le développement grammatical est unidirectionnel ; en d'autres termes, la langue ne retourne pas en arrière. Le processus de grammaticalisation est un processus par lequel le matériel lexical subit une érosion sémantique et phonologique pour devenir un grammème avec un sens de plus en plus abstrait et général, qui sera de plus en plus dépendant de son contexte (ce point sera illustré par l'évolution du passé composé). Cette hypothèse implique que des usages anciens, peu ou pas grammaticalisés, ou grammaticalisés mais antérieurs à d'autres valeurs dans un parcours de développement grammatical, ne devraient pas – une fois qu'ils ont disparu – réapparaître plus tard dans l'histoire du grammème. Cette hypothèse prédit, par exemple, que le passé simple français, qui a perdu la valeur de parfait qu'il avait en latin, ne pourra jamais la récupérer ; mais elle prédit également que, dans le cas du passé composé, le lien étroit entre l'auxiliaire et le participe passé ne se relâchera pas et que des constructions comme **Jean a des lettres reçues*, dont on a trouvé des attestations jusqu'au XVII^e siècle (cf. Brunot & Bruneau 1969 : 311) ne réapparaîtront pas.

(H3) La combinaison de (1a) et (1b) prédit qu'il existera des chemins universels pour le développement du sens grammatical. Des grammaticalisations dans des langues différentes qui partent de matériel lexical identique ou similaire sont supposées se développer en suivant le même développement diachronique. BPP y ajoutent que des chemins qui sont à l'origine différents (à cause d'une source lexicale différente) tendent à se rejoindre dans les stades ultérieurs de la grammaticalisation. Plus loin, j'illustrerai ce principe à l'aide du passé composé et de la périphrase *venir de + infinitif*.

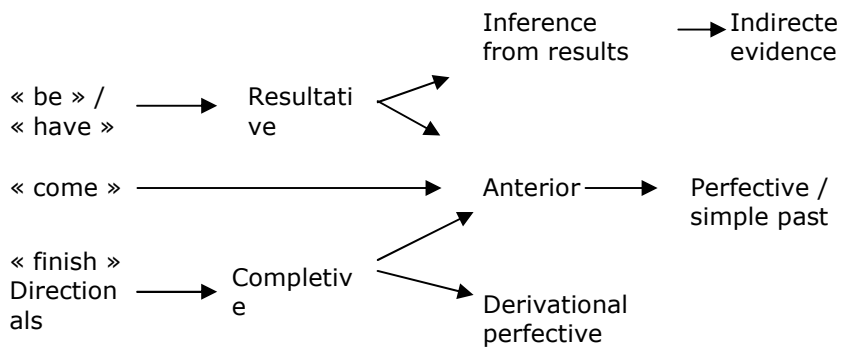
(H4) Certaines nuances de la signification lexicale d'origine peuvent être retenues longtemps après le début de la grammaticalisation. BPP illustrent cette hypothèse à l'aide de deux exemples. D'une part, malgré la grande interchangeabilité de *will* et *shall*, il reste difficile de dire **Will I call you a cab ?* parce que le maintien d'une nuance de volonté rend ce verbe modal peu approprié pour des questions à la première personne (cf. BPP 1994 : 16 : « the speaker is quite inappropriately asking whether s/he wants to call a cab »). D'autre part, la différence entre le passé composé français et les formes

perfectives slaves peut être expliquée par le fait que celles-ci sont construites à partir de préfixes locatifs, qui contiennent l'idée de l'atteinte d'une limite. En conséquence, les formes perfectives slaves ne sont utilisées que pour des situations téléliques, comportant une limite inhérente. (cf. BPP 1994 : 87-90)

(H5) De même que d'autres (cf. Hopper 1991), BPP signalent qu'une langue peut avoir plusieurs « couches » de grammèmes d'âges différents qui entrent en concurrence pour exprimer des notions sémantiques proches et dont les domaines se chevauchent. Cette hypothèse peut être illustrée par les temps du passé en français. Les § 2, 3 et 4 de cet article montreront comment le passé simple, le passé composé et *venir de* + *infinitif* se situent principalement sur le même chemin de développement.

1.2. Les chemins de développement qui mènent vers des grammèmes exprimant l'antérieur et le passé (perfectif ou aspectuellement neutre)

Pour l'analyse des temps du passé en français qui suit, je me fonderai principalement sur le schéma suivant des chemins de développement qui mènent aux grammèmes perfectifs ou passés (BPP 1994 : 105) :



Les études consacrées au français ne font d'habitude pas la distinction entre « résultatif » et « antérieur » faite ici et réunissent les deux catégories dans une seule, reprenant l'un des termes ou utilisant le terme « parfait » pour cette catégorie. Pourtant, en linguistique générale, il y a de bonnes raisons de distinguer ces deux catégories (cf. Nedjalkov & Jaxontov 1988). Le *résultatif* dénote un état provoqué par une action dans le passé, l'*antérieur* indique qu'une action passée est pertinente pour le moment de référence. Cette différence se manifeste en anglais par des constructions avec *be* pour le résultatif et des constructions avec *have* pour l'antérieur :¹

¹ Les exemples (1)-(3) sont empruntés à BPP (1994: 63-65).

Développement et évolution des temps du passé...

- (1) a. *Résultatif*
He is gone.
The door is closed.
- b. *Antérieur*
He has gone.
The door has closed.

Seul le résultatif garantit que la situation est toujours en cours au temps de référence, ici le moment de la parole :

- (2) a. *He is gone and come back already.
*The door is opened and closed several times.
- b. He has gone and come back already.
The door has closed and opened several times.

En d'autres termes, dans le cas de l'antérieur, une action passée peut être présentée comme étant pertinente au moment de référence alors que l'état qui en résultait a pris fin. BPP empruntent à Nedjalkov & Jaxontov (1988) le test de la compatibilité avec *still* :

- (3) a. He is still gone.
The door is still closed.
- b. He has still gone.
The door has still closed.

Seul dans le cas du résultatif avec *be* (3a) *still* a sa valeur aspecto-temporelle. Dans les énoncés antérieurs avec *have*, *still* prend la valeur argumentative de 'nevertheless'.

Le schéma ci-dessus indique que les formes antérieures ont tendance à évoluer vers une valeur de temps du passé, avec une valeur aspectuelle perfective, ou ambivalente ('simple past'), dépendant de la présence de formes imperfectives concurrentes. Pour les formes françaises étudiées ici, ce passage sera discuté aux § 2 à 4. En anglais, par contre, ce passage n'a pas encore eu lieu pour le *present perfect* dans la langue standard, comme le montre son incompatibilité avec des compléments de temps qui réfèrent au passé (4a) ou l'impossibilité de l'utiliser dans des séquences de progression narrative :²

² Voici l'exemple français dont (4b) est inspiré :

Quelques instants plus tard, Maigret descendait l'escalier, traversait le salon aux meubles disparates, gagnait la terrasse ruisselante des rayons déjà chauds du soleil. (Simenon, *La nuit du carrefour*, LdP 2908, p. 61)

En anglais, ni le present perfect, ni le past progressive, n'est compatible avec la progression temporelle dans ce type de contexte.

Développement et évolution des temps du passé...

- (4) a. *John has left yesterday.
 b. A moment later, Maigret *has walked down the staircase, went *has gone across the dining-room and its ill-assorted furniture, and then *has reached the terrace, which was dripping with the sun's first hot rays.

Néanmoins, plusieurs études signalent que le processus menant vers une prétérisation du present perfect a bel et bien commencé (cf. Fryd 1998). Selon Engel & Ritz (2000) qui se fondent sur un corpus oral d'émissions radio, en Australie, le present perfect s'utilise déjà avec des compléments de temps qui réfèrent au passé (5a) et dans des séquences de progression narrative (5b) :

- (5) a. Police confirm that at 16.30 hours yesterday the body of Ivan Jepp *has been located*. (92.9 FM radio Perth, cite par Engel & Ritz 2000: 130)
 b. I'd done enough, and she said 'Can you sign this?' and I said 'Oh, okay, one final signing, I promise, and will you go away? And she said 'Yeah, yeah'. So I've got a texta, I've held her straight and I've written on her forehead 'Hi Mum, I've tried drugs for the first time.' (Triple J radio Sidney, cite par Engel & Ritz 2000: 134)

Quand un grammème passe d'une étape à l'autre dans le schéma, la valeur plus ancienne peut être maintenue ou disparaître. Le passé simple, par exemple, a perdu la valeur d'antérieur qu'il avait en latin, tandis que le passé composé a maintenu sa valeur d'antérieur tout en ayant acquis une valeur de temps du passé perfectif. L'existence d'une valeur résultative de la construction *être + participe passé* en français moderne sera discutée au § 5.

Il reste deux parties du schéma ci-dessus, que je n'ai pas commentées. D'une part, le chemin de développement des grammèmes complétifs construits sur des verbes de type *finir*, *terminer* ou sur des prépositions de direction ne concerne pas le français, mais est fondamental pour les langues slaves. Il ne sera pas discuté ici. D'autre part, BPP prévoient la possibilité du développement d'une valeur inférentielle pour les grammèmes résultatifs construits sur '*être*' ou '*avoir*'. Une telle valeur « médiative » a été attribuée au passé composé par certains chercheurs (cf. Guentcheva 1994). Je discuterai au § 6 le bien-fondé de cette analyse.

2. Le passé simple

Des trois grammèmes étudiés ici, le passé simple est le plus ancien. Il est issu du parfait latin, qui déjà en latin classique, avait parcouru l'ensemble du

Développement et évolution des temps du passé...

chemin de développement prévu par BPP et acquis une valeur de passé perfectif, permettant d'exprimer la succession des événements, typique de la narration ³:

(6) (...) *in Asiam profugit, ad hostes se contulit, poenas rei publicae graues iustasque persoluit* (Cicéron, *Laelius* 37)

Il s'enfuit en Asie, passa à l'ennemi, paya son crime envers l'Etat d'une lourde et juste peine.

Cet emploi correspond à celui qu'a gardé le passé simple en français moderne, comme le montre la traduction française de (6). Or le parfait latin avait d'autres emplois, que le passé simple a perdu au cours de l'histoire. Ainsi, certains parfaits à valeur d'antérieur dans la terminologie de BPP sont traduits en français moderne par des passés composés :

- (7) a. *Ignosce L. Cinnae. Deprehensus est ; iam nocere tibi non potest* (Sénèque, *de Clementia* III, 7, 6)
Pardonne à Cinna. Il a été arrêté / Il est arrêté ; désormais il ne peut plus te nuire.
- b. *Eius disputationis sententias memoriae mandavi* (Laelius 3)
J'ai confié à ma mémoire les termes de cette discussion (= je les ai toujours en mémoire).

Mais d'autres correspondent à des passés antérieurs (8a) ou à des plus-que-parfaits (8b) :

- (8) a. *Legiones ubi primum planitiem attigerunt, infestis contra hostes signis constiterunt* (César, *La guerre des Gaules* VII, 51, 3)
Dès que nos légions eurent atteint la plaine, elles s'arrêtèrent face à l'ennemi, prêtes à attaquer.
- b. *Nec minus quam est pollicitus Vercingetorix animo laborabat ut reliquas ciuitates adiungeret* (César, *La guerre des Gaules* VII, 31, 1)
Et, tout comme il l'avait promis, Vercingétorix consacrait toute son énergie à rallier les autres cités.

C'est la raison pour laquelle S. Mellet (2000) estime à juste titre que le parfait latin n'est pas un *perfectum praesens*, comme le veut la tradition (cf. Wilmet 1992 ou Engel 1998), mais un *praeteritum perfectum* :

³ Les exemples (6) à (8) ont été empruntés à Mellet (2000) qui propose une analyse éclairante et originale du parfait latin.

« Le retour aux grammairiens latins d'une part, l'étude des emplois du parfait dans les textes d'autre part, nous ont convaincue que cette forme était bien un **prétérit** ; sa fonction est donc d'abord de situer l'événement comme antérieur au repère énonciatif dominant, que celui-ci soit centré sur le sujet anonyme et désincarné d'une narration historique, sur le présent d'un locuteur engagé dans un échange discursif, voire sur le lieu indéterminé d'où émanent les vérités générales. [...]. Par ailleurs, une autre constante, de nature aspectuelle, s'est dégagée de la variété des emplois et des interprétations contextuelles de cette forme : dans tous les cas, **le procès est saisi au-delà de son terme** ; [...].

A priori, la clôture de l'intervalle de déroulement de *p* induit la représentation d'un état adjacent ; cette représentation sera néanmoins désactivée si d'autres procès viennent prendre place entre le terme de *p* et t_0 ; elle sera au contraire valorisée si le contexte suggère un lien fort entre *p* et la situation en t_0 . [...]

Par ailleurs, en ne fournissant par lui-même aucune détermination sur la nature et la localisation exactes du repère énonciatif, le parfait s'oppose nettement aux deux autres préterits latins, l'imparfait et le plus-que-parfait, dont la construction exige la détermination d'un repère translaté dans le passé et érigé en point de vue sur le procès. » (S. Mellet 2000 : 104-105)

En français moderne, le passé simple n'a gardé que la valeur de passé perfectif (cf. (7)), les autres emplois ont disparu au cours de l'histoire. La fonction d'exprimer l'antérieur du présent a été reprise par le passé composé dès l'ancien français (cf. par exemple Bonnard & Régnier 1997 : 132 ; Brunot & Bruneau 1969 : 333). Or, les emplois à valeur d'antérieur du passé simple n'ont pas disparu d'emblée lors du passage du latin à l'ancien français. Buridant (2000 : 365-367) signale que le passé simple a en ancien français un « éventail d'emplois spécifiques ». Il s'agit principalement de deux types d'usages résiduels, disparus en français moderne.

D'une part, Buridant mentionne le *passé simple relationnel*, qui est un passé simple avec un point de référence au présent, en d'autres termes, un emploi qui a gardé l'ancienne valeur d'antérieur. L'exemple suivant cité par Buridant (2000 : 365), avec ses variantes, est révélateur :

- (9) a. *Sachiez que nos ne venimes por vos mal faire, ainz venimes por vos garder et por vos deffendre se vos faites ce que vos devés* (Villehardouin, *La Conquête de Constantinople*, 146)
Sachez que nous ne sommes pas venus pour vous nuire, mais nous sommes venus pour vous protéger et vous défendre si vous faites ce que vous devez.

Développement et évolution des temps du passé...

- b. variante manuscrit C : *nos ne sommes pas venu*
- c. variante manuscrit E : *nos ne venimes mie ça*

Le manuscrit C remplace le passé simple par un passé composé tandis que l'adverbe déictique dans le manuscrit E marque la référence au *hic* et *nunc*.

D'autre part, le passé simple de l'ancien français a hérité du parfait latin un emploi « descriptif », qui est traduit par un imparfait ou par un présent en français moderne :

- (10) a. *Li chevaliers fu baus* (Chastelaine de Vergi, cité par Bonnard & Régnier 1997 : 133)
Le chevalier était beau.
- b. *Li quens Guillelmes fu mout de grant aïr* (*Aliscans* 687 ; ex. cité par Buridant 2000 : 366)
Le comte Guillaume était plein de fougue
- c. *Bons fu li secles al tens ancienur* (*Alexis*, 1 ; ex. cité par Buridant 2000 : 367)
Le monde était parfait dans les temps anciens
- d. *Tous furent de Eve et d'Adam* (*Proverbes français du Moyen âge*, 2435 ; ex. cité par Buridant 2000 : 366)
Tout le monde descend d'Eve et d'Adam
- e. *De Bretaigne la Menur fui* (*Les Lais de Marie de France*, Guigemar 315, ex. cité par Buridant 2000 : 366)
Je suis né en Petite Bretagne (litt. Je suis de Petite Bretagne)
- f. *Fuit etiam disertus* (Cicéron, cité par Bonnard & Régnier : 1997 : 133)

Buridant distingue deux cas de figure. (10a-c) relèvent de ce qu'il appelle le *passé simple descriptif atypique*. Il s'agit de passés simples qui sont traduits en français moderne par des imparfaits et la construction se limite à un nombre restreint de verbes, principalement *estre* et *avoir*, mais aussi *ester*, *gesir*, *seoir* et *tenir*. (10f) montre que cet emploi du parfait existait déjà en latin classique. (10d-e) sont des *passés simples marquant l'origine*, construction que Buridant limite au seul verbe *estre*.

La traduction d'un passé simple, forme perfective par excellence en français moderne, par un temps imperfectif comme le présent ou l'imparfait peut surprendre à première vue. Rappelons qu'il s'agit d'un emploi hérité du latin (cf. (10f)), époque où le temps en question avait encore sa valeur d'antérieur, qui n'a pas entièrement disparu en ancien français, comme le montre également (9). Or, il n'est pas exceptionnel qu'un temps avec une valeur antérieure puisse être utilisé dans des contextes où le français moderne utilise des temps imperfectifs.

Développement et évolution des temps du passé...

Le temps antérieur par excellence, à savoir le *present perfect* anglais (Cf. Dahl 1985 et BPP 1994 : 61), s'utilise également dans des contextes où le français moderne utilise le présent :

- (11) a. I have been ill since Saturday.
b. Je suis malade depuis samedi.

Selon J. Pohl (1958 : 130), même le passé composé français peut dans certains contextes « fixer dans le passé le début d'un procès qui dure toujours ». Pour lui, (12) est imperfectif, dans la mesure où les chrétiens regardent toujours le Christ comme leur fondateur :

- (12) Peu de faits peuvent être retrouvés avec certitude dans la légende qui a entouré la vie de celui que le christianisme a regardé comme son fondateur. (M. Goguel, *Jésus*, ex. cité par Pohl 1958 : 130)

Si les exemples (10d-e) sont semblables à (11) et peuvent donc être expliqués sur la base de la valeur d'antérieur que le passé simple de l'ancien français avait hérité du parfait latin, qu'en est-il des énoncés comme (10a-c) où le passé simple ne correspond pas à un présent, mais à un imparfait en français moderne ? Rappelons l'analyse du parfait latin proposée par Mellet (2000) : pour elle le parfait latin n'est pas un parfait présent, mais un parfait passé. En d'autres termes : l'événement se situe dans le passé, mais la localisation du repère d'où il est vu n'est pas déterminée ; il peut aussi bien être présent (cf. (10d-e)) que passé (cf. (10a-c)).

Avec le temps, le passé simple a perdu les emplois résiduels à valeur d'antérieur. Les grammairiens et les linguistes semblent s'accorder pour dire que ces emplois étaient courants au XII^e et XIII^e siècles, mais en voie de disparition au XV^e (cf. Buridant 2000, Bonnard & Régner 1997, Wilmet 1970). Nous avons relevé quelques occurrences au XVI^e siècle (cf. aussi Caudal & Vetter 2007), chez Rabelais, Jodelle et Monluc, y compris la compatibilité avec *depuis* :

- (13) a. Il ne se *presenta* pas grande occasion, depuis que je fuz arrivé au camp. (Blaise de Monluc, *Commentaires*, vol 1, Paris : Picard, p. 82)
b. Depuis ce seul moment je *senti* bien ma playe
Descendre par l'œil traistre en l'ame encore gaye. (Jodelle, *Œuvres*, « Cléopâtre captive », p. 95)
c. O que bienheureux fut en ceste année celui qui *eut* cave fraische & bien garnie. (Rabelais, *Pantagruel*, Chapitre 2)

Mais au XVII^e, le passé simple semble définitivement avoir perdu sa valeur d'antérieur. C'est à ce moment que commence la longue « déchéance » du passé simple. Je ne rouvrirai pas ici le débat sur la « disparition » du passé simple, mais je me contenterai de signaler trois faits :

- (i) Fournier (1998 : 399) situe le début de la disparition du passé simple de l'oral dans la deuxième moitié du XVII^e siècle.
- (ii) A l'époque classique, le passé composé développe une valeur de passé perfectif, et devient un concurrent dangereux pour le passé simple. Cette évolution sera décrite au § 3.
- (iii) Au XX^e siècle le passé simple a également perdu beaucoup de terrain à l'écrit. Il n'est plus prédominant dans la presse (cf. e.a. Herzog 1981) et même dans la fiction narrative son usage n'est plus aussi évident qu'il ne l'était. Comme lecteur assidu de polars, j'ai pu constater que ces dernières années, les romans policiers écrits à la première personne y recourent de moins en moins.

3. Le passé composé

Le passé composé français trouve son origine en bas latin, où *vidi* se voit concurrencé par *habeo visum* (cf. Wilmet 1992). A l'origine, *habere* avait son sens lexical fort dans cette construction, comme dans l'énoncé suivant de Cicéron, emprunté à Wilmet (1992 : 30) :

- (14) *Inclusum in Curia senatum habuerunt*
(Cicéron)
Ils maintinrent le sénat enfermé dans la Curie

Rappelons (cf. le § 1) que selon BPP le processus de grammaticalisation est un processus par lequel le matériel lexical subit une érosion sémantique et phonologique pour devenir un grammème avec un sens de plus en plus abstrait et général, qui sera de plus en plus dépendant de son contexte. Pour le passé composé, cela veut dire que (i) le sens lexical de l'auxiliaire s'atténuera au fur et à mesure et que (ii) les positions respectives de l'auxiliaire et du participe se figeront. Or ce processus sera très lent. Bien que la valeur d'antérieur du présent avec auxiliaire désémantisé existe dès les textes les plus anciens en ancien français, on trouve également des occurrences où le verbe *avoir* a gardé son sens lexical plein :

- (15) Et chis empereres *avoit* letres seur lui *escrites*
qui disoient que juroit que ja li Sarrasin
n'aroient triuves de lui (Robert de Clari, ex. cité
par Brunot & Bruneau 1969 : 310)
Et cet empereur [il s'agit d'une statue] avait sur
lui des lettres écrites [une inscription] qui

Développement et évolution des temps du passé...

disaient qu'il jurait que jamais les Sarrasins
n'auraient trêves de lui.

Selon Brunot et Bruneau (1969 : 310) :

« En ancien français, le participe construit avec *avoir* peut conserver son indépendance ; il peut jouer, auprès du complément d'objet, le rôle d'un adjectif ; le verbe *avoir* garde son sens plein de « posséder », « avoir en sa possession » »

D'après eux, l'occurrence d'*avoir* + *participe passé* dans (15) ne peut donc pas être considéré comme un passé composé. En effet, deux raisons s'y opposent : (i) le sens lexical plein y est trop présent et (ii) le lien entre *avoir* et le participe est trop lâche pour pouvoir parler d'auxiliation ici.

La perte du sens lexical semble avoir été plus rapide que la fixation des positions respectives de l'auxiliaire et de l'auxilié. Voici un exemple, de la même source, où Brunot et Bruneau considèrent que *avoir* + *participe passé* est un vrai passé composé (dans le sens où le sens lexical d'*avoir* s'est amenuisé) et où le participe se trouve en position finale, après l'objet.

- (16) Ichele porte n'estoit onques ouverte devant là
que li emperes revenoit de bataille et que il
avoit tere conquise. (Robert de Clari, ex. cité
par Brunot & Bruneau 1969 : 310)
Cette porte n'était jamais ouverte sauf quand
l'empereur revenait de guerre et qu'il avait
conquis de la terre.

La fixation définitive de l'auxiliaire et de l'auxilié, signe d'une grammaticalisation avancée, prendra d'ailleurs beaucoup de temps. Brunot et Bruneau (1969 : 311) signalent que Corneille écrit encore « Aucun étonnement n'a leur gloire flétrie » (*Horace*, v. 964) dans le sens de « n'a flétri leur gloire ».

BPP distinguent (1994 : 63) entre grammèmes antérieurs jeunes et anciens, le critère étant le développement d'une valeur de passé ou de perfectif : un grammème antérieur est considéré comme étant jeune tant qu'il n'a pas encore acquis une valeur de perfectif ou de passé. Comme je l'ai signalé au § 1 ci-dessus, le present perfect anglais semble actuellement se trouver dans la phase de transition entre les deux stades, étant donné que les occurrences à valeur passée commencent à se manifester (cf. Fryd 1998 et Engel & Ritz 2000).

Un grammème passé (perfectif ou aspectuellement neutre) se distingue par deux caractéristiques que n'a pas un grammème antérieur jeune : (i) il s'utilise pour exprimer la progression narrative et (ii) il est compatible avec des compléments de temps qui réfèrent au passé. Voyons à présent quand cette évolution a eu lieu pour le passé composé.

En regardant l'histoire du passé composé français, on est tout de suite frappé par l'énorme décalage temporel entre la manifestation des traits (i) et (ii).

Développement et évolution des temps du passé...

C'est d'ailleurs ce qui nous a fait suggérer dans Caudal & Veters (2007) que (i) est de nature pragmatique et (ii) de nature sémantique, l'évolution pragmatique étant en quelque sorte l'antichambre de l'évolution sémantique.

Le trait (i) apparaît très tôt : le passé composé exprime la progression narrative dès les textes les plus anciens. Aussi bien Bonnard & Régnier (1997) que Buridant (2000) estiment que le passé composé fonctionne déjà comme temps du passé en ancien français. Buridant, auquel nous empruntons l'exemple (17) dans lequel la progression narrative (i) est manifeste, ne s'exprime cependant pas sur la compatibilité avec les compléments de temps passé (ii) :

- (17) Vers le palés *est alés* ;
 Il en monta les degrés.
 En une canbre *est entrés*,
 Si comença a plorer
 Et grant dol a demener (*Aucassin et Nicolette*,
 VII, 6-10, cité par Buridant 2000 : 381)
 (Il s'est dirigé vers le palais, en a gravi les
 marches. Il est entré dans une chambre, et là il
 commence à pleurer et à laisser s'épancher son
 chagrin)

Bonnard et Régnier, par contre, signalent l'incompatibilité avec les compléments de temps passé en ancien français : « le verbe est ordinairement au passé simple quand la référence au passé est exprimée par un complément de temps [...]. La règle est aussi bien observée si le fait s'est passé le jour même » (1997 : § 87). Cette dernière observation fait allusion à la fameuse « Règle des 24 heures » d'Henri Estienne, sur laquelle je reviendrai ci-dessous.

La grande mutation sémantique du passé composé aura lieu à l'époque classique. Pour s'en rendre compte, l'étude statistique des cooccurrences verbo-adverbiales de Liu (1999) est très utile. Les données qu'elle présente, à partir d'un corpus de littérature épistolaire et que je commenterai plus loin, montrent que le mouvement commence timidement au XVII^e siècle, se confirme au XVIII^e et aboutit au XIX^e siècle sur une situation où le passé composé a presque complètement supplanté le passé simple dans certains contextes où celui-ci était prédominant deux siècles plus tôt.

On peut se demander comment une langue passe d'une situation où un grammème n'est compatible avec aucun complément de temps passé vers une situation où ce grammème est compatible avec presque tous les compléments de temps passé (sous réserve de compatibilité aspectuelle, bien entendu). La voie suivie par le passé composé est très intéressante. Peu sont ceux qui à l'époque classique avaient entrevu le fonctionnement réel du passé composé. Bien entendu, le débat était obscurci par la tristement fameuse « Règle des 24 heures », qui remonte à Henri Estienne et qui a été reprise par beaucoup de grammairiens (dont Arnauld & Lancelot 1660, v. aussi Fournier 1998) et selon laquelle le passé composé s'emploie pour les événements survenus le jour de l'énonciation et le passé simple pour les événements situés plus loin dans le

Développement et évolution des temps du passé...

passé. Comme le signale Wilmet (1992), cette règle ne correspondait pas à la réalité, même si ceux qui ne la respectaient pas risquaient d'attirer les foudres de l'Académie (cf. la querelle du *Cid*, v. aussi Fournier 1998 : chapitre 18).

Malgré l'influence négative de la règle des 24 heures, certains grammairiens de l'époque avaient compris la logique de la compatibilité du passé composé avec les compléments du temps⁴. Selon Maupas (1618) et Chiflet (1659) (cf. aussi Fournier 1998 : 403, 413, 415), le passé composé peut se combiner avec un complément de temps passé, à condition que ce complément réfère à un espace de temps qui inclut le moment d'énonciation. Ainsi, il s'utilise avec *cet hiver*, *cette année*, *ce siècle*, etc., mais non pas avec *hier*, *la semaine passée*, etc. qui demandent le passé simple. En d'autres termes, lors de son passage d'une valeur d'antérieur du présent à une valeur de temps du passé, le passé composé semble d'abord avoir trouvé une voie intermédiaire entre la référence au présent et celle au passé : l'événement passé est localisé dans un intervalle ouvert qui inclut en même temps une période passée et le moment présent.

On peut ajouter que la distribution du passé simple et de l'imparfait décrite par Maupas et Chiflet était restée stable depuis plusieurs siècles. En fait, les observations de ces grammairiens du XVII^e rendent déjà compte de la distribution de ces temps verbaux dans le corpus de moyen français de Wilmet (1970), comme le montrent des données suivantes que Caudal et Veters ont extraites des tableaux de Wilmet (1970 : 278, 280).

	PS	PC
ce matin :	0	6
aujourd'hui	1	9
Hier	25	0
avant-hier	6	0
cet hiver	0	2
cet été	0	3
cette année	1	3
l'autre jour	10	1

Or cette période de stabilité s'achève avec le XVII^e siècle, quand le passé composé commence timidement à se combiner avec des compléments de temps passé qui n'incluent pas le moment de l'énonciation et coïncide avec la disparition du passé simple de la langue orale, sans qu'il soit possible de dire lequel de ces deux phénomènes a causé ou précédé l'autre. Certains grammairiens de la deuxième moitié du XVII^e ou du début du XVIII^e siècle

⁴ Bien entendu, le passé composé a gardé sa capacité à exprimer la référence au passé en l'absence de complément de temps, qui existe dès les textes les plus anciens en ancien français. La règle des 24 heures n'y changera rien.

Développement et évolution des temps du passé...

étaient d'ailleurs déjà conscients de ce changement important. D'après Chifflet (1659) « Le prétérit indéfini [PC] se peut dire de toute sorte de temps passé. *Hier j'ay bien soupé : & aujourdhuy j'ay mal disné* » alors que Buffier (1709), tout en gardant une préférence pour le passé simple, admet la combinaison du passé composé avec un complément de temps passé : « avec un mot qui marque un temps entièrement écoulé, on mettra plutôt le prétérit simple, *je fis cela hier, je voyageai l'année passée* : bien qu'on pût dire, *j'ay fait cela hier, j'ay voyagé l'année passée* » (cf. aussi les extraits de ces ouvrages dans Fournier 1998 : 415-16).

Voici quelques données pertinentes sur la concurrence passé simple / passé composé, extraites des statistiques de Liu (1999), qui permettent de voir l'énorme progression du passé simple dans la littérature épistolaire du XVII^e au XIX^e siècle.

	XVIIe siècle		XVIIIe siècle		XIXe siècle	
	PS	PC	PS	PC	PS	PC
Ce N	9,36%	90,64%	5,04%	94,96%	1,46%	98,54%
Hier	98,4%	1,6%	48,09%	51,91%	2,16%	97,84%
Le	92,44%	7,56%	60%	40%	40%	60%
lendemain						
La veille	73,08%	26,92%	37,5%	62,5%	33,3%	66,67%
Jours de la semaine	81,73%	18,27%	40,28%	59,72%	6,90%	93,10%
Le N	78,54%	22,46%	42,74%	57,26%	19,32%	80,68%

On constate que, conformément aux observations de Maupas et Chifflet, seul avec *ce N* le passé composé est prédominant au XVII^e siècle, mais les statistiques pour les autres types de compléments de temps montrent que ce même Chifflet avait raison d'annoncer dès 1659 que le passé composé peut référer à des périodes du passé fermées, qui n'incluent pas le moment d'énonciation⁵. Le XVIII^e siècle confirme la tendance amorcée au XVII^e et au XIX^e siècle, dans la littérature épistolaire, le passé composé est majoritaire dans tous les contextes étudiés par Liu.

On a vu que le passé composé moderne « narratif » naît à l'époque classique. A partir de là, il continuera incessamment à prendre du terrain sur le passé simple. Au XX^e siècle, il va même concurrencer celui-ci sur son terrain privilégié, la fiction narrative. Mais contrairement au passé simple, le passé composé n'a pas perdu ses valeurs anciennes : il s'utilise toujours comme antérieur du présent, sans qu'on puisse constater le moindre indice d'un fléchissement de cet emploi. Je montrerai au § 5 ci-dessous, en me fondant sur

⁵ Excepté le cas spécifique de *hier*, qui au XVII^e ne se combine que très rarement avec le passé composé (1,6% des cas selon Liu). Ce retard de *hier* par rapport aux autres compléments de temps passé est probablement dû à l'influence de la règle des 24 heures, qui est d'autant plus forte ici que *hier* réfère à l'intervalle qui jouxte la frontière de la dernière nuit, inscrite dans cette règle artificielle.

Creissels (2000) qu'il a même gardé un emploi plus ancien, résultatif dans le sens de Nedjalkov & Jaxontov (1988).

4. La périphrase *venir de* + *infinitif*

L'émergence même de cette périphrase permet de valider l'une des hypothèses fondamentales de BPP, à savoir celle de l'existence de plusieurs « couches » ('layering') de grammèmes d'âges différents qui entrent en concurrence pour exprimer des notions sémantiques proches et dont les domaines se chevauchent. En effet, l'existence de deux grammèmes d'âge différent sur le schéma de développement antérieur → passé, à savoir le passé simple et le passé composé, n'a pas empêché la genèse d'une forme supplémentaire, plus récente que les deux autres.

Le schéma de (BPP 1994 : 105) étudié au § 1.2 prévoit la possibilité de la création d'un grammème antérieur à partir de verbes de type *venir*. Ce même verbe se prête d'ailleurs à la création de temps futurs (cf. BPP 1994 : 11), or la présence de la préposition *de* empêche la référence au futur. La spécificité de *venir* par rapport à *être* et *avoir* réside selon BPP dans le fait que les grammèmes à partir de *venir* donnent directement une valeur d'antérieur, sans passer par le stade de la résultativité⁶. Pour le cas du français, on peut ajouter que *je viens d'arriver* contient une notion de proximité temporelle, absente des deux autres formes qui ont suivi le parcours *antérieur* → *passé (perfectif)*, même si la tristement célèbre « règle des 24 heures » a pu suggérer à tort que le passé composé exprimait le passé récent (cf. le § 3 ci-dessus).

Selon Gougenheim (1929 : 122-123), l'expression *venir de* + infinitif remonte au moyen âge, « pour signifier que l'on est de retour, après avoir accompli telle ou telle action ». En d'autres termes, le sens lexical de « déplacement » est encore présent, en même temps qu'une valeur aspectuelle antérieure (l'action accomplie), comme dans les exemples suivants cités par Gougenheim (1929 : 122) :

- (18) a. Chevaliers sui d'estranges terres ;
De tournoier vieng pour conquerre
(Rec. Fabl., t. II, p. 51 ; XXXIV, v. 146)
- b. Quand [les marchands] viennent de
marchéander,
Il font mesoner lor mesons (Ibid, t. II, p. 124,
XXXVII, v. 34)
- c. Quand il furent revenu de cachier ches Grius
(Robert de Clari, XLIII, 30)

Comme le montre (18c), la construction existait aussi avec *revenir de*.

⁶ Ou en d'autres termes, comme prévu par BPP, des chemins de développement différents à l'origine tendent à se rejoindre en cours de route.

Développement et évolution des temps du passé...

Dès le XV^e siècle, ce que Gougenheim appelle « le sens périphrastique du passé récent », c'est-à-dire des emplois aspecto-temporels avec perte du sens spatial de déplacement, devient courant, comme dans l'exemple suivant qu'il cite (1929 : 123) :

- (19) Je viens d'habiller mon enfant ;
Il est couché ; dont je m'en voys,
Afin d'estre réconfortant
Ma mère en son cruel esmoy.
(Moralité de Charité, ATF, III, 386)

Or l'usage ancien avec maintien du sens spatial se retrouve encore au XVI^e siècle, comme dans (20) :

- (20) Elle a rencontré mon maistre qui venoit de
souper de laville (Larivey, cité par
Gougenheim 1929 : 123)

A l'époque classique, la processus de grammaticalisation de la construction est tellement avancé que sa valeur aspecto-temporelle est généralement admise et commentée par la plupart des grammairiens (v. Gougenheim 1929 : 124-126).

Reste la question de savoir si le passage d'une valeur antérieure à une valeur de passé perfectif a eu lieu et, si la réponse à cette question est affirmative, quand il a eu lieu. J'ai étudié *venir de* + infinitif au tout début de ma carrière de linguiste (cf. Vetters 1989). Dans cet article, je critiquais l'analyse de Dominicy (1983) qui ne prévoit pas de valeur de passé récent pour *venir de* + infinitif, mais uniquement une valeur d'antérieur du présent. Mon argumentation était fondée sur toute une série d'occurrences de corpus où *venir de* + infinitif se combine avec des compléments de temps passé, parmi lesquels les suivants :

- (21) a. Un important conseil d'administration vient de
se tenir le 5 courant à Boulogne-sur-Mer
(*L'Oeuvre* 13-9-1932, cité par Flydal 1943 :
105)
b. Quel lâche ! Il vient d'essayer de me la
raconter tout à l'heure. (Anouilh, cité par
Klum 1961 : 220)

Après la publication de l'article, j'ai eu l'occasion de discuter de la question avec Marc Dominicy, qui admettait mon analyse pour le français contemporain, tout en maintenant la sienne pour le français classique. En d'autres termes, s'il a raison, ce que les données dont je dispose actuellement semblent confirmer, le passage d'antérieur à passé perfectif a eu lieu entre le XVI^e et le XX^e siècle. Ce qui est certain, c'est que *venir de* + infinitif était déjà devenu un passé récent au XIX^e siècle, comme l'attestent les exemples littéraires suivants :

Développement et évolution des temps du passé...

- (22)
- a. Allons, capitaine, unissons nos fortunes et entr'aidons-nous comme nous venons de le faire tout à l'heure. (Mérimée, cité par Flydal 1943 : 104)
 - b. En effet, le sieur Bovary venait de décéder l'avant-veille. (Flaubert, cité par Flydal 1943 : 105)
 - c. Nous venons récemment de perdre encore une sœur charmante. (Lamartine, cité par Gougenheim 1929 : 127)

Signalons pour terminer cette section que l'hypothèse de l'existence de plusieurs « couches » de grammèmes exprimant des notions sémantiques proches est encore confirmée par le fait que *venir de* n'est pas la seule périphrase qui s'est ajoutée au passé simple et au passé composé sur le schéma de développement antérieur → passé (perfectif). Gougenheim (1929 : 128-132) signale que « *venir de* s'est heurté dans sa diffusion à des tournures analogues ou à d'autres formes », à côté de constructions éphémères ou régionales (dont *devenir de* et *partir de*), il cite deux constructions quasi-synonymes qui ont eu une diffusion plus large. D'une part, *ne faire que de* + infinitif est attesté depuis le XVI^e siècle :

- (23) Je ne fais que d'arriver (Larivey, cité par Gougenheim 1929 : 129)

De l'autre, *sortir de* + infinitif est déjà mentionné par le Dictionnaire de l'Académie en 1718 (*sortir d'entendre la messe, sortir de disner*) et se retrouve encore chez Verlaine, Jules Romains et Proust :

- (24)
- a. Je sortais d'être un peu communard (Verlaine, cité par Gougenheim 1929 : 128)
 - b. Vous ne serez jamais si mal reçu que par une de ces faces moches qui sort de vider le pot de chambre (Jules Romains, cité par Gougenheim 1929 : 128-129)
 - c. Vous comprenez que je sors d'en prendre (Proust, cité par Gougenheim 1929 : 129)

5. La valeur résultative du passé composé

Le schéma de développement de BPP prévoit que les grammèmes antérieurs construits à l'aide des verbes *être* et *avoir* ont d'abord une valeur résultative avant de devenir des antérieurs. Cette valeur me semble manifeste dans les exemples suivants de Cicéron et de Robert de Clari déjà cités au § 3 :

- (14) *Inclusum in Curia senatum habuerunt*
(Cicéron)

Développement et évolution des temps du passé...

- (16) Ils maintinrent le sénat enfermé dans la Curie
 Ichele porte n'estoit onques ouverte devant là
 que li emperes revenoit de bataille et que il
 avoit tere conquise (Robert de Clari, ex. cité
 par Brunot & Bruneau 1969 : 310)
 Cette porte n'était jamais ouverte sauf quand
 l'empereur revenait de guerre et qu'il avait
 conquis de la terre.

On pourrait penser que cette valeur s'est perdue lors de l'évolution ultérieure du grammème. Cela semble en effet être le cas pour *avoir* + *participe passé*. D'ailleurs, les études consacrées aux temps verbaux en français ne font d'ordinaire pas la distinction entre résultatif et antérieur faite par BPP (1994 : 63-65) (cf. le § 1.2 ci-dessus), mais rangent souvent les deux dans une seule catégorie, appelée parfait, accompli, antérieur ou résultatif. Une exception importante à cette pratique est Creissels (2000). Bien que sa catégorie du résultatif semble plus large que celle de BPP, son analyse permet d'affirmer que, contrairement à *avoir*, la construction *être* + *participe passé* a gardé plusieurs emplois résultatifs dont au moins les suivants correspondent à la définition de la résultativité de BPP (exemples empruntés à Creissels 2000 : 136-137) :

(i) être + PP comme résultatif de verbes qui n'existent qu'à la forme pronominale :

- (25) a. Il s'est évanoui il y a deux heures (...mais
 entre-temps il a repris connaissance)
 b. Il est évanoui depuis deux heures (...* mais
 entre-temps il a repris connaissance)
 c. Il s'est toujours évanoui ≠ Il s'est encore
 évanoui
 (à l'accompli, *toujours* = chaque fois que les
 conditions étaient réunies; *encore* = une fois
 de plus)
 d. Il est toujours évanoui = Il est encore évanoui
 (au résultatif, *toujours* et *encore* peuvent
 également se paraphraser par *rester* : *Il reste
 évanoui*)

(ii) être + PP comme résultatif d'un verbe intransitif qui se conjugue avec *avoir* :

- (26) a. La viande a pourri *il y a* longtemps.
 b. La viande est pourrie *depuis* longtemps.

Creissels y ajoute que certains verbes qui se conjuguent au passé composé présentent des formes homonymes entre le « passé composé » (valeur que j'ai

appelée *antérieur* en suivant BPP) et le résultatif, ce qu'il illustre à l'aide du cas de *partir* :

- (27) a. Il est parti il y a trois jours (... et il est rentré ce matin)
(passé composé : le complément de temps date un événement antérieur)
- b. Il est parti depuis trois jours (*...et il est rentré ce matin)
(résultatif : le complément de temps indique le début d'un état actuellement en vigueur)
- c. Il est encore parti
(deux interprétations possibles :
– passé composé : il est parti à nouveau, il est parti une fois de plus
– résultatif : il reste absent, il n'est pas encore revenu)

Les données présentées dans (25), (26) et (27) me semblent suffire largement pour avancer qu'au moins le grammème du passé composé construit avec l'auxiliaire *être* a maintenu sa valeur ancienne de résultatif. A ma connaissance, *avoir* + participe passé n'a pas gardé cette valeur.

6. Le passé composé a-t-il une valeur inférentielle ?

Le schéma de développement de BPP (1994 : 105) présenté au § 1.2 prévoit que les formes résultatives peuvent évoluer vers une valeur médiative ou évidentielle ('indirect evidence'). L'hypothèse selon laquelle le passé composé français a une valeur inférentielle a été défendue par Guentcheva (1994), selon qui les passés composés des énoncés suivants expriment cette valeur :

- (28) – Regarde les yeux rouges du concierge !
– Il a pleuré !
– Non, il a dû boire.
- (29) – Tiens, la valise de François n'est plus dans sa chambre !
– Il est parti !
– Non, il a dû la déplacer.

Il me semble cependant que cette analyse fait l'erreur classique de confondre le sens qui est apporté par une forme et celui qui est apporté par son contexte. Dans (28) et (29), c'est le contexte dans lequel le passé composé est employé qui permet de comprendre que *il a pleuré* et *il est parti* sont des inférences de la part du locuteur. Cette information n'est pas apportée par le passé composé lui-même, qui y a sa valeur « normale » d'antérieur du présent. Il suffit de changer le

Développement et évolution des temps du passé...

contexte et la valeur inférentielle disparaîtra, malgré la présence du passé composé :

- (28') – Regarde les yeux rouges du concierge !
 – Il a pleuré !
 – Tu penses ?
 – J'en suis sûr, je l'ai vu pleurer tout à l'heure.
- (29') – Tiens, la valise de François n'est plus dans sa chambre !
 – Il est parti ! Il m'avait demandé de lui appeler un taxi. Il a pris le TGV de 16 heures 22.

En d'autres termes, le passé composé s'utilise dans des contextes inférentiels, mais n'est pas lui-même un marqueur d'inférence.

7. Conclusions

Le but de cet article était d'appliquer au français l'approche diachronique présentée dans BPP (1994), et ceci pour les temps qui se situent sur le schéma antérieur → passé (perfectif), en l'occurrence, le passé simple, le passé composé et la périphrase verbale *venir de + infinitif*. Voici les conclusions de cette étude.

1. Le **passé simple** est le grammème français le plus ancien qui relève de ce schéma. En latin, il avait encore sa valeur d'antérieur, valeur qui était devenue résiduelle en ancien français, mais qui permet d'expliquer les emplois relationnels et descriptifs que ce temps avait encore à cette époque. A partir du français classique, il disparaîtra de la langue parlée et perdra de plus en plus de terrain. Actuellement, c'est une forme arrivée « en fin de parcours »
2. Le **passé composé** est né en bas latin comme forme résultative et ensuite antérieure. Dès l'ancien français, il s'utilise pragmatiquement comme temps du passé dans des énoncés exprimant la succession temporelle. Mais pour la combinaison avec des compléments de temps passé, il faudra attendre plus longtemps. Dès le moyen français, il peut localiser un événement passé dans un intervalle de temps qui commence dans le passé et qui s'étend jusqu'au présent. La combinaison avec un complément de temps passé, référant à un intervalle clos qui n'inclut pas l'énonciation commencera à se développer à partir du XVII^e siècle et deviendra très courante à partir du XVIII^e siècle. C'est la naissance du passé composé « narratif » moderne. Malgré cette valeur narrative « moderne », le passé composé n'a pas entièrement perdu sa valeur résultative d'origine. Au moins la construction *être + participe passé* a maintenu des emplois résultatifs, dans le sens strict de BPP. Par contre, le passé composé n'a pas acquis de valeur inférentielle. Les analyses qui lui attribuent cette valeur font la confusion classique entre la valeur d'une forme et celle apportée par le contexte dans laquelle elle est employée.

3. *Venir de + infinitif* commence à s'utiliser dès le Moyen Âge. La présence simultanée du passé simple, du passé composé et de *venir de + infinitif* est conforme à l'hypothèse de la présence simultanée de plusieurs grammèmes d'âges différents sur le même schéma de développement. A l'origine, cette périphrase a une valeur d'antérieur, mais de même que le passé composé, elle a acquis une valeur de passé perfectif. La combinaison avec des compléments de temps passé remonte au moins au XIX^e siècle.

Références

- ARNAULD, Antoine & Claude Lancelot (1660) – *Grammaire générale et raisonnée*, Paris : Republications Paulet.
- BONNARD, Henri & Claude Régner (1997⁵) – *Petite grammaire de l'ancien français*, Paris : Magnard.
- BRUNOT, Ferdinand & Charles Bruneau (1969) – *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris : Masson.
- BUFFIER, Claude (1709) – *Grammaire française sur un plan nouveau*, nouvelle édition, Paris : Marc Bordelet, 1731.
- BURIDANT, Claude (2000) – *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Sedes : Paris.
- BYBEE, Joan, Revere Perkins & William Pagliuca (1994) – *The evolution of grammar. Tense, aspect and modality in the languages of the world*, Chicago ; London : The Chicago University Press.
- CAUDAL, Patrick & Carl Vetter (2007) – « Passé composé et passé simple : sémantique diachronique et formelle », *Cahiers Chronos* 17.
- CHIFFLET, Laurent (1659) – *Essai d'une parfaite Grammaire de la langue française*, Anvers : Jacques Van Meurs, [réédition : Genève : Slatkine, 1973].
- CREISSELS, Denis (2000) – « L'emploi résultatif de *être* + participe passé en français », *Cahiers Chronos* 6, 133-142.
- DAHL, Östen (1985) – *Tense and Aspect Systems*, Oxford: Blackwell.
- DOMINICY, Marc (1983) – "Time, tense and restriction", in: L. Tasmowski ; D. Willems, (éds), *Problems in Syntax*, Ghent : Communication and Cognition, Plenum, 325-346.
- ENGEL, Dulcie (1998) – « Comblé le vide: le passé simple est-il important dans le système verbal? », *Cahiers Chronos* 3, 91-107.
- ENGEL, Dulcie & Marie-Eve Ritz (2000) – "The use of the Present Perfect in Australian English", *Australian Journal of Linguistics* 20.2, 119-140.
- FLYDAL, Leiv (1943) – "*Aller*" et "*venir de*" comme expressions de rapports temporels, Oslo : Dybwad.
- FOURNIER, Nathalie (1998) – *Grammaire du français classique*, Paris : Belin.
- FRYD, Marc (1998) – « "Present perfect" et datation : une dérive aoristique ? », *Cahiers Chronos* 2, 29-50.
- GOUGENHEIM, Georges (1929) – *Etude sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris : Nizet, rééd. 1971.
- GUENTCHEVA, Zlatka (1994) – « Manifestations de la catégorie du médiatif dans les temps du français », *Langue française* 102, 8-23.
- HEINE, Bernd, Ulrike Claudi & Friederike Hünemeyer (1991) – *Grammaticalization : A conceptual framework*, Chicago : University of Chicago Press.

Développement et évolution des temps du passé...

- HERZOG, Christian (1981) – *Le passé simple dans les journaux du XXe siècle*, Berne : Francke.
- HOPPER, Paul (1991) – “On some properties of grammaticization”, in : E. Traugott ; B. Heine, (eds), *Approaches to grammaticalization*, Amsterdam : Benjamins, 1, 17-35.
- KLUM, Arne (1961) – *Verbe et adverbe*, Uppsala : Almqvist & Wiksell.
- LEHMANN, Christian (1982) – *Thoughts on grammaticalization: A programmatic sketch*, vol. 1, *Arbeiten des Kölner Universalien-Projekts n° 48*, Université de Cologne.
- LIU, Yu-Chang (1999). *Du français classique au français contemporain : permanence et évolution dans la systématique des temps verbaux de l’indicatif. Le cas de la littérature épistolaire*, thèse de doctorat, Université de Limoges.
- MAUPAS, Charles (1607). *Grammaire et syntaxe française*, 2^e édition, Orléans : Olivier Boynard & Jean Nyon, 1618, [réédition Genève : Slatkine, 1973].
- MELLETT, Sylvie (2000). « Le parfait latin : un praeteritum perfectum », *Cahiers Chronos* 6, 95-106.
- NEDJALKOV, Vladimir & Sergey Jaxontov (1988) – “The typology of resultative constructions”, in: V. Nedyalkov, (ed), *Typology of resultative constructions*, Amsterdam : Benjamins, 3-64.
- POHL, Jacques (1958) – « Le passé composé peut-il être imperfectif », *Le français moderne* 26, 129-130.
- TRAUOGOTT, Elizabet Closs (1982) – “From propositional to textual to expressive meanings: some semantic-pragmatic aspects of grammaticalization”, in: W. Lehmann; Y. Makiel, (eds), *Perspectives in historical linguistics*, Amsterdam : Benjamins, 245-271.
- VETTERS, Carl (1989) – « Grammaticalité au passé récent », *Linguisticae Investigationes* 13, 369-386.
- WILMET, Marc (1970) – *Le système de l’indicatif en moyen français*, Genève : Droz.
- WILMET, Marc (1992) – « Le passé composé: histoire d’une forme », *Cahiers de praxématique* 19, 13-36.